

*des Princes &c.* Février 1770. 105

& conclu, la voix qui dénonce à l'auguste Chef de l'Empire les dangers auxquels les droits sont exposés, ne pourra que s'étendre ; & la même supposition jointe au silence de la Diète, emportera un defaveu formel des Lettres d'intercession accordées le 31. Mars de l'année 1764 , à l'infortunée Ville de St. Remo par le Sérénissime Collège Electoral. ”

Cette Pièce, sous le titre d'*Information*, est ce qui, depuis assez de tems, a paru de plus remarquable entre les mains des Membres de la Diète ; mais elle excite toute l'attention de la Cour de *Versailles*, qui a dû faire déclarer à celle de *Vienne* & à d'autres, comme le bruit en court, qu'elle ne verroit pas d'un œil indifférent démembrer les Etats d'une République, dont elle est alliée & dont elle s'est donnée pour garante. On devoit ainsi attendre avec quelque impatience l'effet que produira une telle déclaration, qui est déjà annoncée dans les feüilles publiques.

On voit aussi à *Ratisbonne*, de même que dans toute l'Allemagne, une Lettre du Roi de Prusse à l'un des Chefs des Confédérés de *Pologne*. Quoiqu'assez longue, cette Pièce trouvera une place dans cet article d'Allemagne : Elle est écrite de *Berlin* du 10. Novembre dernier, & porte ce qui suit.

**J**'Ai reçu, Monsieur, la Lettre que vous m'avez écrite au nom de ceux de vos Compatriotes qui ont pris le titre de Confédérés. Si elle a été occasionnée par celle que le Sr. Benoît, mon Ministre, vous a adressée pour les avertir de mettre fin aux pillages qui ont été commis sur les confins de mes Etats, contre mes Sujets, je dois vous dire qu'il est singulier de voir que, dans le même-tems qu'ils devoient toutes les contrees qu'ils parcourent, ils trouvent